

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 SG 51 Autorisation de signature de l'accord-cadre de coopération avec l'École Polytechnique.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et les suivants ;

Vu la délibération en date du 22 mars 2018 par laquelle le Conseil de Paris approuve la création du Nouveau Plan Climat Air Énergie de la Ville de Paris ;

Considérant que la Ville de Paris entend promouvoir, évaluer et mesurer l'impact de l'accélération de la transition écologique sur le territoire parisien et au bénéfice de ses habitants ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation l'accord-cadre de coopération avec l'École Polytechnique ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e commission,

Délibère :

L'accord-cadre de coopération avec l'École Polytechnique annexé au présent projet de délibération est approuvé. Madame la Maire de Paris est autorisée à le signer.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO